



Cahier des charges

1. Dénomination de la fonction

ASSISTANT EN SOINS ET SANTE COMMUNAUTAIRE ASSC

2. Définition de la fonction

L'Assistante en Soins et Santé Communautaire en E.M.S, au sein de l'équipe pluridisciplinaire, sous la responsabilité de l'infirmière cheffe, participe à l'accompagnement global du résidant, en contribuant au maintien de son autonomie, dans le respect de ses désirs, de ses besoins et de sa continuité identitaire.

Assure des prestations de qualité dans le domaine des soins et dans les activités de la vie quotidienne, par des actes médico-techniques, de l'assistance, de l'organisation de la vie quotidienne, de l'administration et de la logistique.

L'ASSC exerce son rôle de manière autonome et responsable, dans le cadre des activités qui lui ont été déléguées et selon des procédures clairement établies

3. Activités

Soins infirmiers

- Soutenir, suppléer ou accompagner les résidants dans les activités de la vie quotidienne.
- Evaluer les besoins en soins des résidants, leur degré de dépendance et leurs sources de difficultés.
- Planifier et réaliser les prestations soignantes requises.
- Evaluer les résultats des prestations données et réajuster les interventions.
- Accompagner le résidant dans les situations de crise.
- Evaluer les conséquences possibles d'une crise, choisir et appliquer les mesures appropriées.
- Utiliser, établir des méthodes de communication adaptées à la situation de soins dans le respect des normes, valeurs et croyances du résidant.
- Etablir une relation d'aide avec le résidant et ses proches leur permettant de prévenir, vivre ou résoudre des situations de crise.
- Participer aux mesures préventives, diagnostiques et thérapeutiques.
- Evaluer dans leur globalité les situations cliniques des résidants.
- Anticiper les réactions physiques, psychiques et les complications possibles dues à la maladie.
- Réaliser les interventions de soins de manière individualisée.
- Appliquer les traitements et mesures thérapeutiques (sont exclus les traitements IV) et diagnostiques délégués par les médecins.
- Pratiquer les mesures d'urgences requises par la situation du résidant et réajuster les interventions en fonction de l'évolution.
- Transmettre les informations nécessaires aux professionnels de la santé concernés.
- Pratiquer les mesures d'urgence requises par la situation clinique en tenant compte du contexte.

- Participer à des actions de prévention des maladies et des accidents, de maintien de la santé, de réadaptation fonctionnelle
- Evaluer, organiser, planifier et réaliser des actions d'enseignement auprès du résidant et de son entourage en tenant compte de son contexte et de ses besoins.
- Etablir et réaliser, dans une dimension interdisciplinaire, un plan de réadaptation



Recherche et qualité

- Contribuer au maintien et la promotion de la qualité et de l'efficacité des soins infirmiers.
- Participer aux programmes de recherche réalisés dans le domaine de la santé.
- Initier et collaborer aux études et recherches nécessaires à l'amélioration et au développement des pratiques professionnelles.

Gestion et organisation des soins

Gestion du dossier de soins

- Rédiger des plans de soins individualisés, les évaluer et les mettre à jour régulièrement.
- Consigner dans le dossier de soins toutes les informations et observations en lien avec l'état et l'évolution du résidant ainsi que les interventions effectuées.
- Assurer la transmission des informations concernant le résidant aux personnes concernées.
- Rédiger les documents nécessaires au transfert du résidant.

Encadrement / enseignement

- Participer à la formation des aides-soignants et autres professionnels de la santé.
- Assurer l'encadrement et l'enseignement clinique au nouveau personnel, aux aides-soignants et aux professionnels de la santé.
- Echanger ses connaissances avec l'équipe soignante afin de contribuer au développement professionnel.

Organisation / coordination des soins

- Planifier et coordonner les activités de soins pour les résidants en fonction des besoins définis et des règles d'organisation en vigueur.
- Coordonner les prestations soignantes avec celles des autres intervenants afin garantir la continuité et la cohérence dans la prise en charge et en tenant compte des compétences de chacun.
- Superviser les activités de soins déléguées aux aides-soignants, aux stagiaires et au nouveau personnel.

Activités administratives

- Procéder à l'enregistrement des mouvements des résidants en utilisant les supports de transmission en vigueur.
- Commander les examens de laboratoires et d'investigation requis par le médecin.
- Collaborer à la gestion des stocks et effectuer les commandes de fournitures, de pharmacie et du service restauration.

Activités accessoires et des occasionnelles

- Participer à des groupes de travail ou des programmes de formation.
- Participer à des projets, études ponctuelles.
- Représenter ponctuellement à l'extérieur

4. Responsabilités et devoirs

- Garantir l'observation des principes éthiques, déontologiques, de sécurité, d'efficacité et d'économie dans l'ensemble des soins dispensés.
- Elaborer et utiliser une démarche de soins systématique et scientifique comme bases de la prise en soins et du suivi résidant.
- Intégrer dans le suivi de la pratique professionnelle les critères de qualité et standards de soins en vigueur dans l'institution.
- Informer et donner l'enseignement nécessaire au résidant en vue du renforcement de sa responsabilité et de son autonomie d'action et de décision.
- Favoriser un climat de dialogue et de collaboration au sein de l'équipe soignante ainsi qu'avec les différents intervenants.
- Actualiser ses connaissances professionnelles en participant activement aux programmes de formation continue en utilisant les ressources documentaires à disposition.
- Définir des objectifs de progression en lien avec un objectif professionnel.
- S'impliquer dans les mesures prises pour assurer l'entraide au sein de l'équipe soignante.
- Maîtriser les pratiques professionnelles et développer sa capacité d'adaptation, notamment en matière de polyvalence et de mobilité.
- Respecter dans l'exercice de sa fonction les lois et règlements en vigueur dans l'institution.
- Contribuer, d'une manière générale, à la bonne marche du service.
- Respecter les principes de gestion en vigueur dans l'institution.
- Assurer l'entretien du matériel de soins.
- Respecter la procédure d'élimination des déchets.

5. Position hiérarchique du poste

Supérieur direct

- infirmière chef

Postes subordonnés

- aides-soignantes qualifiées & non qualifiées

Remplacement

- une infirmière

Liaisons fonctionnelles

- Membres de l'équipe soignante de la résidence
- Cadres de la résidence
- Médecin répondant et les médecins traitant
- Pluriconfessionnels de la santé
- Enseignants des écoles d'ASSC
- Personnel chargé de la logistique
- Personnel des services prestataires

6. Formation et qualifications requises

Formation

- Certificat d'assistant(e) en soins et santé communautaire

Expérience

- en psycho gériatrie

Langue

- maîtrise du français oral et écrit



7. Autres

Se conformer aux règles institutionnelles

- En respectant et en faisant respecter le secret de fonction
- En exigeant de lui-même le respect des règles déontologiques, des bonnes pratiques applicables dans un département de soins performant, un comportement qui contribue de manière positive à l'image de marque de l'institution et des professions représentées
- En se comportant de manière professionnelle et en étant un promoteur actif des principes tels que définis par la charte institutionnelle

Le présent cahier des charges se réfère à la CCT (Convention Collective de Travail)
Il peut être modifié en tout temps sous approbation de la Direction.

Approuvé le

.....
Le collaborateur

.....
La Direction